Cinquantième année. - N ° 53 A 16 mars 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1588

87 – HAUTE-VIENNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIMOGES

Ventes et cessions

753 135 078 RCS Limoges.
NAJE.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 6000 EUR.
Adresse : 84, avenue Garibaldi, 87000 Limoges.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion Par acte sous seing privé en date du 7 mars 2017, La Société THIDOS, SARL au capital de 40.000 euros, dont le siège social est situé 84 avenue Garibaldi - 87000 LIMOGES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LIMOGES sous le numéro 487 670 911 (société absorbante), et La Société NAJE, société à responsabilité limitée au capital de 6.000 euros, dont le siège social est 84 avenue Garibaldi - 87000 LIMOGES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LIMOGES sous le numéro 753 135 078 (société absorbée), Ont établi un projet de traité de fusion aux termes duquel la Société THIDOS procèdera à la fusion par absorption de la Société NAJE. La Société NAJE prévoit de transmettre la totalité de son actif d'une valeur comptable au 31/12/2016 de 102.956 euros, à charge de la totalité de son passif d'une valeur comptable au 31/12/2016 de 152.571 euros, soit une transmission d'un actif au profit de la SARL THIDOS d'un actif négatif de 43.616 euros. La Société THIDOS, société absorbante détenant la totalité des parts sociales de la Société NAJE, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de parts sociales émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Le montant prévu du mali de fusion est de 43.616 euros. Toutes les opérations effectuées par la SARL NAJE depuis le 1er janvier 2017 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront reprises par la Société THIDOS qui se substituera à la Société NAJE. Cette dernière sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le traité de fusion établi le 7 mars 2017 a été déposé le 10 mars 2017, au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce de LIMOGES..